

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DU ROCHER-PERCÉ
MUNICIPALITÉ DE PORT-DANIEL–GASCONS**

Aux Contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

Est, par les présentes, donné par la soussignée, greffière-trésorière adjointe de la susdite municipalité :

Qu'il y aura séance ordinaire, du conseil municipal, le 10 novembre 2025 à 19 heures à la salle communautaire de la Maison Legrand situé au 494, route 132, à Port-Daniel ;

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

- **Permettre la construction d'une résidence, sur le lot 6 036 278, avec une hauteur de 10.9 mètres alors que la réglementation en vigueur dans cette zone indique que la hauteur maximale autorisée pour une résidence est de 8 mètres.**

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

Donné à Port-Daniel–Gascons, ce 22^e jour du mois d'octobre 2025.


Mélissa Castilloux Allain
Greffière-trésorière adjointe